

Crédits aux particuliers France Mai 2017

Le 6 juillet 2017

Les renégociations sont moins nombreuses, les crédits à l'habitat accélèrent encore

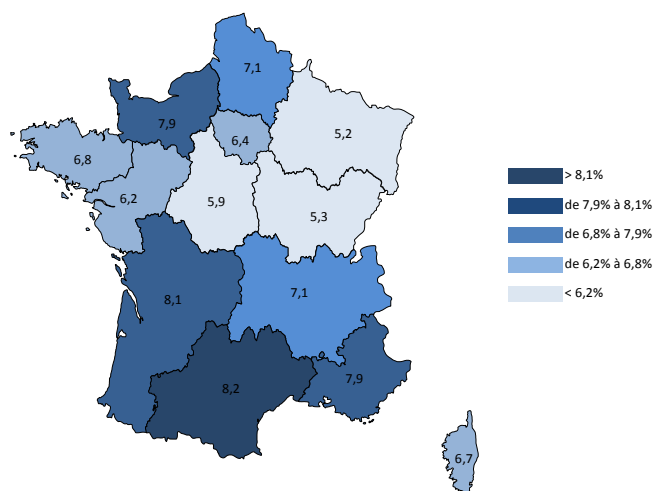
- En mai 2017, les crédits à l'habitat aux particuliers accélèrent à nouveau (+ 5,7 %, après + 5,6 % en avril et + 5,4 % en mars).
- Pour la première fois, la Banque de France publie une carte de la croissance régionale des crédits bancaires à l'habitat. La croissance des encours est particulièrement forte dans le sud de la France et en Normandie.
- Le taux d'intérêt moyen des crédits à l'habitat est quasi stable (1,59 %, après 1,57 % en avril).
- La production mensuelle de crédits à l'habitat (25,1 milliards d'euros en mai) poursuit la baisse engagée depuis le début de l'année (38,4 milliards en janvier), principalement en raison de la diminution des renégociations dont la part dans les crédits nouveaux se réduit une nouvelle fois pour atteindre 42 % (62 % en janvier).
- Les crédits à la consommation accélèrent eux aussi (+ 5,7 %, après + 5,5 % en avril).
- Au total, les crédits aux particuliers accélèrent légèrement (+ 5,9 % en mai, après + 5,8 % en avril et + 5,6 en mars).

Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

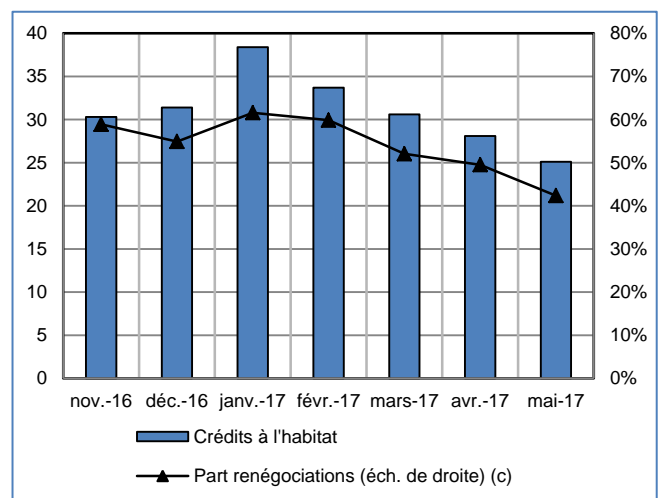
	Encours brut	Taux de croissance annuel brut		
	Mai-17	Mar-17	Avr-17	Mai-17
Total	1 121	5,6	5,8	5,9
<i>Habitat</i>	921	5,4	5,6	5,7
<i>Consommation</i>	163	5,6	5,5	5,7
<i>Autres</i>	37	10,6	11,7	12,1

Évolution annuelle des crédits bancaires à l'habitat dans les régions entre avril 2016 et avril 2017, en %



Part des renégociations au sein des crédits nouveaux à l'habitat

(Flux mensuels CVS en milliards d'euros, part non cvs en %)



Montant des crédits nouveaux

(hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(montant en milliards d'euros)	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,2	5,3	5,1	5,1	5,0	5,1
- crédits à l'habitat	31,4	38,4	33,7	30,6	28,1	25,1
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	54,9	61,6	59,9	52,1	49,5	42,4

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17 (e)	mai-17 (f)
- crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	1,50	1,50	1,54	1,53	1,57	1,59
- crédits à l'habitat à court terme et crédits à l'habitat à taux variable	1,56	1,59	1,58	1,61	1,58	1,62
- prêts amortissables à la consommation (b)	3,95	4,11	4,03	3,97	3,93	3,94
- découverts aux particuliers (d)	6,19	6,17	6,56	6,46	6,33	6,13

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue,

(b) Hors crédits renouvelables à la consommation

(c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS

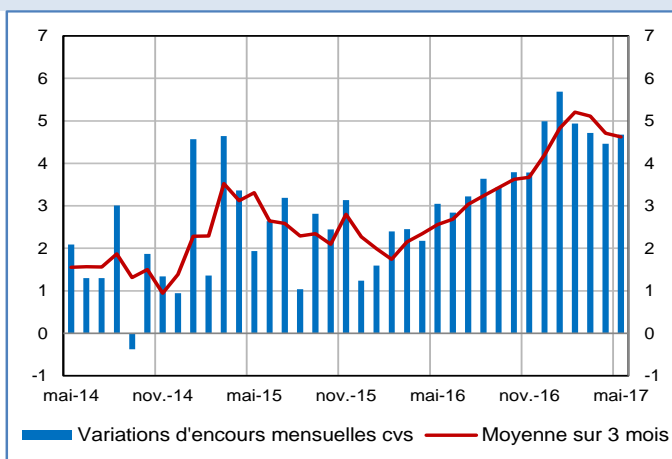
(d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)

(e) Données révisées

(f) Données provisoires

Variations d'encours mensuelles des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros, corrigées des opérations de titrisation et pertes sur créances irrécouvrables)



Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %)



Complément

Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels. Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers par des Institutions Financières Monétaires résidentes.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les opérations de titrisation et les passages en perte de créances irrécouvrables. En revanche, pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE) correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les renégociations comprennent également les rachats de crédits.

La production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur. Cette méthode, commune à toutes les Banques Centrales de l'euro-système, permet de disposer d'un indicateur avancé de la production de crédits, ce qui est utile notamment pour l'analyse économique.

Le détail des variations annuelles des crédits à l'habitat dans les régions est disponible sous <https://www.banque-france.fr/statistiques/credit/credit/credits-dans-les-regions-francaises>. Le périmètre de ces statistiques régionales ne correspond pas à celui des statistiques monétaires en ce sens que les sociétés de financement ne peuvent être prises en compte. Au niveau national, la progression annuelle des crédits bancaires à l'habitat est de +6,8 %.